

4-2-5 Accompagner la modernisation et le développement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une intégration récente des SAAD à la catégorie des Établissements et Services Sociaux ou Médico-sociaux (ESSMS)
- Une implantation forte en zone urbaine et déficitaire en zone rurale
- Un modèle économique fragilisé et complexe du fait d'un coût de facturation inférieur au prix de revient
- Une cartographie de l'intervention des SAAD pas suffisamment détaillée

LES ENJEUX

- Doter le département de SAAD performants, économiquement viables
- Doter le département d'outils de gouvernance permettant d'assumer sa compétence de régulateur de l'offre
- Garantir un bon niveau de satisfaction de la part des usagers

Description de l'action

1

Développer la mise en place d'outils de travail dématérialisés

QUOI

- Enrichir le dispositif de télégestion « *Tranquillidom 41* » d'une solution mobile
- Favoriser la traçabilité et la qualité des transmissions professionnelles

COMMENT

- Généraliser la mobilisation de « *Tranquillidom 41* » auprès de tous les SAAD
- Permettre l'horodatage à domicile à partir du téléphone professionnel des intervenants
- Favoriser l'utilisation des outils de transmission écrite de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Appuyer l'adoption d'outils numériques de transmission d'informations entre partenaires : cahiers de liaison dématérialisés

2

Renforcer la viabilité économique des SAAD sur les territoires

QUOI

- Permettre aux plus petits SAAD de bénéficier d'une taille critique minimale
- Faciliter la mutualisation entre SAAD
- Cartographier les risques financiers et de rupture de qualité des SAAD

COMMENT

- Inciter les rapprochements, les fusions entre SAAD
- Inciter à la mise en place de pools de remplaçants
- Étudier la mise en place de véhicules d'appoint mutualisés avec d'autres SAAD ou d'autres ESSMS
- Inciter à la mutualisation entre SAAD d'un véhicule de transport adapté au public handicapé par territoire
- Planifier des audits des SAAD

3

Inciter les SAAD à s'engager dans une démarche globale de qualité**QUOI**

- Inscrire les SAAD dans une démarche qualité
- Contribuer à l'évolution des compétences et des métiers
- Renforcer le rôle de contrôleur qualité du Département
- Encourager les coopérations entre SAAD et autres ESSMS

COMMENT

- Encourager les démarches de certification et démarches qualité, d'adhésion à une fédération
- Accompagner la mise en place par les SAAD de référents qualité dans les structures par le chargé de développement
- Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- Accompagner la mise en place de coordonnateurs de compétence
- Garantir dans la durée le respect du cahier des charges national de l'autorisation
- Réfléchir aux possibilités de renforcement des attendus du cahier des charges national en définissant des critères départementaux
- Développer l'établissement d'accord de coopération/conventionnement avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les établissements du handicap, l'accueil temporaire...

4

Renforcer le positionnement des SAAD sur les financements de la conférence des financeurs**QUOI**

- Inciter les SAAD à s'inscrire dans les actions collectives de prévention financées par la conférence des financeurs

COMMENT

- Sensibiliser les SAAD par une communication ciblée
- Apporter un soutien au montage de projets au regard notamment de la dimension collective requise pour les actions de prévention
- Favoriser les rapprochements avec d'autres ESSMS pour présenter des dossiers communs

**Public(s) visé(s)**

- Les usagers des SAAD
- Les responsables de SAAD
- Les professionnels intervenants

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Fonds pour la prévention de la perte d'autonomie de la conférence des financeurs
- Décret du 15 mai 2019 de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)
- Rapport Libault (mars 2019) : rééquilibrer l'offre sur le territoire, assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle

**Bénéfices attendus**

- Renforcement de l'équilibre financier des SAAD
- Renforcement du positionnement des SAAD parmi les acteurs de l'aide à la personne
- Renforcement de la satisfaction des usagers

**Points de vigilance**

- Situation économique des SAAD critique
- Forte dépendance des SAAD aux financements départementaux (APA/PCH)

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autre service de la MDA : Vivre Autonome 41
- Direction ressources et innovations des solidarités : pôle comptabilité

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des SAAD (implantation, nombre de personnels, leur qualification, proposant un service d'intervention de nuit...)
- Taux d'utilisation par les SAAD d'outils de travail dématérialisés et de Tranquillidom 41, y compris pour les usagers
- Nombre de démarches de rapprochement/mutualisation/parteneriat entre SAAD
- Taux de projets présentés par les SAAD à la conférence des financeurs